



COMMUNIQUE :

VICTOIRE : 24h avant l'audience de référé, le préfet DURAND réintègre notre camarade Gérald LE CORRE dans son mandat syndical CGT au Comité Régional des Conditions de Travail !

A 24h de l'audience des référés devant le Tribunal Administratif de Rouen qui devait statuer sur la demande de suspension déposée par la CGT concernant la nouvelle exclusion de notre camarade Gérald LE CORRE du CROCT de Normandie, le préfet de Normandie vient de prendre un nouvel arrêté (PJ) réintégrant notre camarade. Il a sûrement pris peur de se voir une nouvelle fois rappeler à l'ordre par la justice administrative pour le non-respect du libre choix des organisations syndicales de désigner leurs représentants !

Après les différentes décisions favorables du juge des référés de mars 2019, du Conseil d'Etat de mars 2020 et du Tribunal Administratif de Rouen du 22 juillet 2021, il s'agit d'une nouvelle victoire pour le respect des libertés syndicales !

La DREETS de Normandie, Mme LAILLER BEAULIEU a confirmé ce matin à notre camarade qu'il s'agissait d'une réintégration pérenne au CROCT de Normandie, que l'administration avait pris en compte la liberté syndicale dont doivent bénéficier les inspecteurs du travail.

Après 3 ans de procédures, il s'agit d'une victoire importante pour les libertés dans une période où le Ministère du Travail comme le préfet DURAND se sont illustrés dans leur remises en causes des libertés, liberté d'action des inspecteurs du travail avec la suspension d'Anthony SMITH, liberté de manifester en centre-ville de Rouen....

La CGT est satisfaite de cette décision respectueuse du droit et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Elle continuera son combat pour dénoncer les carences de l'Etat pouvant contribuer à la survenance de crimes industriels et d'accidents du travail comme dans les dossiers LUBRIZOL et SAIPOL notamment !

Contact presse :

- Gérald LE CORRE – 07 82 62 80 82